



## Convention sur la diversité biologique

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/WG-ABS/6/1/Add.1  
7 novembre 2007

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

### GRUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR L'ACCÈS ET LE PARTAGE DES AVANTAGES

Sixième réunion

Genève, 21-25 janvier 2008

Point 2 de l'ordre du jour provisoire\*

### QUESTIONS D'ORGANISATION

#### *Ordre du jour provisoire annoté*

#### INTRODUCTION

1. Au paragraphe 1 de la décision VIII/4 A, la Conférence des Parties a accueilli les progrès accomplis par le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages dans l'élaboration et la négociation d'un régime international.

2. Au paragraphe 2 de la même décision, la Conférence des Parties a décidé « de transmettre l'annexe à la présente décision à la cinquième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages afin de poursuivre l'élaboration et la négociation d'un régime international en vertu de la décision VII/19 D et, entre autres, les contributions suivantes à l'élaboration et la négociation d'un régime international :

- a) les résultats du groupe d'experts techniques sur le certificat d'origine/source/provenance légale;
- b) le rapport périodique sur l'analyse des lacunes, et la grille;
- c) d'autres contributions sur l'accès et le partage des avantages fournies par les Parties.

L'annexe illustre le spectre des points de vue des Parties à la quatrième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages ».

3. Au paragraphe 5 de la même décision, la Conférence des Parties a nommé M. Fernando Casas (Colombie) et M. Timothy Hodges (Canada) en qualité de coprésidents du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages aux fins d'élaboration et de négociation du régime international d'accès et de partage des avantages, conformément au mandat contenu à la décision VII/19 D.

---

\* UNEP/CBD/WG-ABS/6/1.

4. Au paragraphe 6 de la décision VIII/4 A, la Conférence des Parties a demandé au Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages de poursuivre l'élaboration et la négociation du régime international conformément au mandat contenu dans la décision VII/19 D et a indiqué au Groupe de travail spécial à composition non limitée de terminer ses travaux dans les meilleurs délais possibles, avant la dixième réunion de la Conférence des Parties.

5. Au paragraphe 7, la Conférence des Parties a par ailleurs prié le Secrétaire exécutif de prendre les dispositions nécessaires pour réunir le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages à deux reprises avant la neuvième réunion de la Conférence des Parties.

6. Dans ce contexte, les coprésidents du Groupe de travail ont préparé, en étroite collaboration avec le Secrétariat, les ordres du jour provisoires des cinquième et sixième réunions du groupe, à la suite d'une première série de consultations non officielles avec un certain nombre de Parties des différentes régions sur les approches stratégiques possibles pour la négociation. Les deux ordres du jour ont été transmis au Bureau de la Conférence des Parties qui les a approuvés.

7. Comme cela a été signalé aux Parties par les coprésidents dans la note explicative accompagnant l'ordre du jour provisoire, il a été recommandé que les Parties considèrent les cinquième et sixième réunions comme deux sessions d'une même réunion. Les résultats des délibérations du Groupe de travail seront soumis à l'attention de la Conférence des Parties à sa neuvième réunion, qui aura lieu à Bonn, Allemagne, en mai 2008.

8. La sixième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages aura lieu au Palais des Nations, à Genève, du 21 au 25 janvier 2008. L'inscription des participants se fera à la Porte de Pregny, au Palais même, le dimanche 20 janvier de 12 heures à 18 heures et se poursuivra le lundi 21 janvier à compter de 8 heures. **Pour des questions de sécurité, les Parties sont tenues de présenter à l'avance la liste de leurs représentants.**

9. Pour de plus amples informations sur la logistique de la réunion, y compris les modalités d'inscription, les voyages, les visas, l'hébergement et d'autres questions, on pourra consulter le document d'information à l'intention des participants qui se trouve sur le site Web du Secrétariat, à l'adresse : <http://www.cbd.int/doc/meetings/abs/abswg-06/other/abswg-06-info-part-en.pdf>

10. L'annexe I de la présente note renferme la liste des documents destinés à la réunion, lesquels sont placés sur le site Web du Secrétariat aux adresses suivantes : [www.cbd.int](http://www.cbd.int) ou <http://www.biodiv.org>.

## **POINT 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

11. La réunion sera ouverte par les coprésidents du Groupe de travail. Le Secrétaire exécutif fera quelques remarques liminaires à cette occasion.

## **POINT 2. QUESTIONS D'ORGANISATION**

### ***2.1. Bureau***

12. Outre les deux coprésidents, le Bureau de la Conférence des Parties siègera en tant que Bureau du Groupe de travail. Conformément à l'article 21 du règlement intérieur de la Conférence des Parties, le Bureau a nommé Mme Mary Fosi Mbantenkhu (Cameroun) rapporteur.

### ***2.2. Adoption de l'ordre du jour***

13. Le Groupe de travail sera invité à adopter l'ordre du jour de la réunion sur la base de l'ordre du jour provisoire (UNEP/CBD/WG-ABS/6/1) qui a été préparé par les coprésidents en étroite collaboration

avec le Secrétaire exécutif, en s'appuyant sur les décisions VIII/4 A à E, et qui a été approuvé par le Bureau.

### 2.3. *Organisation des travaux*

14. Des services d'interprétation seront assurés dans les six langues officielles des Nations Unies.

15. Il est proposé que le Groupe de travail travaille en plénière, tout en conservant la possibilité de créer des groupes de contact au besoin. Un calendrier provisoire est proposé à l'annexe II.

### **POINT 3. RÉGIME INTERNATIONAL SUR L'ACCÈS ET LE PARTAGE DES AVANTAGES**

16. Au paragraphe 2 de la décision VIII/4 A, la Conférence des Parties a décidé de « transmettre l'annexe à la présente décision à la cinquième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages afin de poursuivre l'élaboration et la négociation d'un régime international en vertu de la décision VII/19 D et, entre autres, les contributions suivantes à l'élaboration et la négociation d'un régime international :

- a) les résultats du groupe d'experts techniques sur le certificat d'origine/source/provenance légale;
- b) le rapport périodique sur l'analyse des lacunes, et la grille;
- c) d'autres contributions sur l'accès et le partage des avantages fournies par les Parties.

L'annexe illustre le spectre des points de vue des Parties à la quatrième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages ».

17. À toutes fins utiles, l'annexe de la décision VIII/4 A a été reproduite dans le document UNEP/CBD/WG-ABS/5/2.

18. Au paragraphe 3 de la même décision, la Conférence des Parties a invité les Parties, les gouvernements, les communautés autochtones et locales, les organisations internationales et toutes les parties prenantes compétentes à fournir de l'information sur les éléments ayant servi à l'analyse des instruments et instruments légaux, nationaux, régionaux et internationaux sur l'accès et le partage des avantages au Secrétariat de la Convention quatre mois avant la cinquième réunion du Groupe de travail sur le l'accès et le partage des avantages.

19. Au paragraphe 10, la Conférence des Parties a invité les Parties à remettre au Secrétaire exécutif de l'information sur l'état juridique des ressources génétiques dans leurs législations nationales, y compris la législation sur la propriété, s'il convient, et a prié le Secrétaire exécutif de remettre un rapport à la cinquième réunion du Groupe de travail.

20. Dans ce cadre, les documents pertinents préparés en vue de la cinquième réunion du Groupe de travail, énumérés à l'annexe I, continueront d'assister et d'éclairer le processus de négociation.

21. Les réflexions des coprésidents sur les progrès accomplis par le Groupe de travail à sa cinquième réunion et leurs notes sur les propositions formulées à cette occasion figurent dans les documents d'information UNEP/CBD/WG-ABS/6/INF/1 et UNEP/CBD/WG-ABS/6/INF/2. Les coprésidents détiennent l'entière responsabilité et le plein pouvoir relativement à ces documents.

22. En outre, à sa cinquième réunion, le Groupe de travail sur l'accès et le partage des avantages a invité les Parties, les gouvernements, les communautés autochtones et locales et les parties prenantes à présenter au Secrétariat, d'ici le 30 novembre 2007, des options concrètes concernant les questions de fond à l'ordre du jour des cinquième et sixième réunions du Groupe de travail. Le Secrétariat fera circuler une compilation des communications reçues dès que possible avant la sixième réunion du Groupe de travail, sous la forme d'un document d'information (UNEP/CBD/WG-ABS/6/INF/3).

23. Un autre document d'information (UNEP/CBD/WG-ABS/6/INF/4) renfermera une étude analytique des arrangements relatifs à l'accès et au partage des avantages dans différents secteurs. On y trouvera des renseignements sur les contrats/partenariats visant l'accès et le partage des avantages qui ont été conclus dans un certain nombre de secteurs et sur les pratiques adoptées dans ce domaine.

24. À sa sixième réunion, le Groupe de travail poursuivra l'élaboration et la négociation du régime international sur l'accès et le partage des avantages à partir des questions de fond suivantes :

3.1 Conformité

- a) Mesures visant à assurer la conformité avec le consentement préalable en connaissance de cause et les modalités mutuellement convenues;
- b) Certificat d'origine/source/provenance juridique internationalement reconnu;
- c) Surveillance, application et règlement des différends;

3.2 Connaissances traditionnelles et ressources génétiques

3.3 Renforcement des capacités

3.4 Nature, portée et objectifs du régime international

**POINT 4. QUESTIONS DIVERSES**

25. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants pourront soulever d'autres questions relatives à l'objet de la réunion.

**POINT 5. ADOPTION DU RAPPORT**

26. Le Groupe de travail examinera et adoptera le rapport de la réunion en se fondant sur le projet de rapport présenté par le rapporteur.

**POINT 6. CLÔTURE DE LA RÉUNION**

27. La réunion devrait être close le vendredi 25 janvier 2008 à 18 heures.

*Annexe I*

**LISTE DES DOCUMENTS DESTINÉS À LA SIXIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL  
SPÉCIAL À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR L'ACCÈS ET LE PARTAGE DES  
AVANTAGES**

<i>Cote</i>	<i>Intitulé</i>
UNEP/CBD/WG-ABS/6/1	Ordre du jour provisoire
UNEP/CBD/WG-ABS/6/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté
UNEP/CBD/WG-ABS/5/2	Annexe à la décision VIII/4 A sur le régime international d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages
UNEP/CBD/WG-ABS/5/3	Analyse des lacunes des instruments juridiques et autres instruments existants aux niveaux national, régional et international sur l'accès et le partage des avantages
UNEP/CBD/WG-ABS/5/4	Aperçu général des développements nationaux et régionaux récents relatifs à l'accès et au partage des avantages
UNEP/CBD/WG-ABS/5/4/Add.1	Aperçu général des développements internationaux récents concernant l'accès et le partage des avantages
UNEP/CBD/WG-ABS/5/5	Rapport sur le statut juridique des ressources génétiques en droit interne, y compris, le cas échéant, en droit des biens, dans certains pays sélectionnés
UNEP/CBD/WG-ABS/5/7	Rapport de la réunion du Groupe d'experts techniques chargé de se pencher sur l'examen d'un certificat d'origine/de source/de provenance légale reconnu à l'échelle internationale
UNEP/CBD/WG-ABS/5/8	Rapport du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages sur les travaux de sa cinquième réunion
UNEP/CBD/WG-ABS/6/INF/1	Réflexions des coprésidents sur les progrès accomplis par le Groupe de travail à sa cinquième réunion
UNEP/CBD/WG-ABS/6/INF/2	Notes des coprésidents sur les propositions formulées lors de la cinquième réunion du Groupe de travail sur l'accès et le partage des avantages
UNEP/CBD/WG-ABS/6/INF/3	Compilation des communications transmises par les Parties, les gouvernements, les communautés autochtones et locales et les parties prenantes sur des options concrètes concernant les questions de fond à l'ordre du jour des cinquième et sixième réunions du Groupe de travail
UNEP/CBD/WG-ABS/6/INF/4	Arrangements relatifs à l'accès et au partage des avantages conclu dans divers secteurs
UNEP/CBD/WG-ABS/5/INF/1	Compilation des communications transmises par les Parties et organisations concernées sur des questions visant le régime international sur l'accès et le partage des avantages

/...

<i>Cote</i>	<i>Intitulé</i>
UNEP/CBD/WG-ABS/5/INF/2	Compilation des communications transmises par les Parties sur les expériences relatives à l'élaboration et à l'application de l'article 15 de la Convention à l'échelle nationale et sur les mesures visant à assurer la conformité avec le consentement préalable en connaissance de cause et les modalités mutuellement convenues
UNEP/CBD/WG-ABS/5/INF/2/Add.1	Compilation des communications transmises par les Parties sur les expériences relatives à l'élaboration et à l'application de l'article 15 de la Convention à l'échelle nationale et sur les mesures visant à assurer la conformité avec le consentement préalable en connaissance de cause et les modalités mutuellement convenues ( <i>Addendum</i> )
UNEP/CBD/WG-ABS/5/INF/2/Add.2	Compilation des communications transmises par les Parties sur les expériences relatives à l'élaboration et à l'application de l'article 15 de la Convention à l'échelle nationale et sur les mesures visant à assurer la conformité avec le consentement préalable en connaissance de cause et les modalités mutuellement convenues ( <i>Addendum</i> )
UNEP/CBD/WG-ABS/5/INF/3	Étude analytique sur les recours administratifs et juridiques qui existent dans les pays dont relèvent des utilisateurs et dans les accords internationaux
UNEP/CBD/WG-ABS/5/INF/4	Questions à examiner en rapport avec un certificat internationalement reconnu d'origine/source/provenance juridique
UNEP/CBD/WG-ABS/5/INF/4/Add.1	Document de travail sur un certificat internationalement reconnu d'origine/source/provenance juridique
UNEP/CBD/WG-ABS/5/INF/5	Utilisation d'agents de lutte biologique contre les espèces exotiques envahissantes et règlements sur l'accès et le partage des avantages
UNEP/CBD/WG-ABS/5/INF/7	Rapport d'atelier sur le certificat d'origine/source/provenance juridique dans les discussions sur l'accès et le partage des avantages en Afrique
UNEP/CBD/WG-ABS/5/INF/8	Rapport du premier atelier sur le renforcement des capacités en matière d'accès et de partage des avantages en Afrique
UNEP/CBD/WG-ABS/5/INF/9	Rapport de la consultation internationale d'experts des communautés autochtones et locales sur l'accès et le partage des avantages et l'élaboration d'un régime international
<i>Autres documents</i>	
Décision COP VII/19 D, annexe	Attributions du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages
Décision COP VII/19 F, annexe	Plan d'action relatif au renforcement des capacités pour l'accès aux ressources génétiques et le partage des

UNEP/CBD/WG-ABS/4/3

UNEP/CBD/WG-ABS/3/2

avantages

Matrice d'analyse des lacunes

Analyse des instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux existants et autres instruments liés à l'accès et au partage des avantages et expérience acquise dans leur application, y compris les lacunes

## Annexe II

**CALENDRIER PROVISOIRE DE LA SIXIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL  
SPÉCIAL À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR L'ACCÈS ET LE PARTAGE DES  
AVANTAGES**

	<i>Plénière</i>
<i>Lundi</i> 21 janvier 2008 10 h - 13 h	Point 1. Ouverture de la réunion Point 2. Questions d'organisation : 2.1. Bureau 2.2. Adoption de l'ordre du jour 2.3. Organisation des travaux Point 3. Régime international : 3.1. Conformité a) Mesures visant à assurer la conformité avec le consentement préalable en connaissance de cause et les modalités mutuellement convenues b) Certificat internationalement reconnu d'origine/source/provenance juridique c) Surveillance, application et règlement des différends
15 h - 18 h	Point 3.1. ( <i>suite</i> )
<i>Mardi</i> 22 janvier 2008 10 h - 13 h	Point 3.2. Connaissances traditionnelles et ressources génétiques
15 h - 18 h	Point 3.3. Renforcement des capacités
<i>Mercredi</i> 23 janvier 2008 10 h - 13 h	Point 3.4. Nature, portée et objectifs du régime international
15 h - 18 h	Point 3.4 ( <i>suite</i> )
<i>Judi</i> 24 janvier 2008 10 h - 13 h	Points 3.1 à 3.4 ( <i>suite</i> )
15 h - 18 h	Points 3.1 à 3.4 ( <i>suite</i> )
<i>Vendredi</i> 25 janvier 2008 10 h - 13 h	Point 4. Questions diverses Point 5. Adoption du rapport Point 6. Clôture de la réunion
15 h - 18 h	Points 4, 5 et 6 ( <i>suite, si nécessaire</i> )